

Mallemort le 4 juin 2018

Projet de Parc photovoltaïque du Piboulon Lettre au Conseil Municipal

A la demande de la Société Voltalia, le Conseil Municipal de Mallemort a autorisé en 2015 un projet de parc photovoltaïque sur le site du Piboulon (délibération n°41-2015 du 20 mai 2015). Cette décision était basée sur une présentation de Voltalia qui décrivait la colline du Piboulon comme un tas de remblais sans intérêt environnemental (réunion du 15 janvier 2015). Pour de ce type d'installation, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) donnent en effet priorité à l'utilisation de sites fortement dégradés (anciens sites industriels, anciennes carrières, anciennes décharges).

Nous attirons l'attention de l'ensemble du Conseil Municipal sur le caractère manifestement erroné de la présentation qui leur a été faite en 2015 : la colline du Piboulon a toujours existé et n'est absolument pas « *un relief tabulaire constitué par la mise en remblai des matériaux de terrassement issus du creusement du canal de l'EDF* » comme le prétend Voltalia dans son étude d'impact. Il s'agit en réalité d'un plateau de Crau ancienne dont l'origine est parfaitement naturelle. Ce plateau a été utilisé comme zone de stockage temporaire pour des matériaux d'endiguement lors du creusement du canal EDF, il n'est demeuré aucun remblai résiduel sur la partie du plateau appartenant à notre commune. Depuis cinquante ans, le Piboulon est à l'évidence redevenu un espace naturel d'un très grand intérêt environnemental.

Nous informons le Conseil Municipal qu'un inventaire botanique est actuellement en cours par les experts indépendants de l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie (IMBE, laboratoire CNRS Avignon). **Cet inventaire met d'ores et déjà en lumière la richesse botanique exceptionnelle du site du Piboulon et son intérêt majeur pour la préservation de la biodiversité sur notre commune et dans le département (voir courrier en PJ1)**

Le plateau du Piboulon peut certainement être vu par un industriel comme Voltalia comme un site adapté à un projet photovoltaïque tout à fait rentable. Cependant, par l'extrême richesse de sa biodiversité (et notamment sa population en orchidées rares ou protégées), par sa structure géologique particulière (terrasse de Crau ancienne dont certaines parties présentent un état de conservation quasiment unique dans le val Durance) et par sa configuration paysagère très originale (plateau entouré d'un bois de chênes), ce site peut tout aussi bien être vu par les habitants de notre commune et par les amoureux de la nature comme un site naturel exceptionnel et comme **un élément majeur du patrimoine naturel et paysager de notre commune.**

A Mallemort, le choix de la colline du Piboulon pour un projet photovoltaïque est d'autant moins pertinent que **l'immense majorité des Mallemortais que nous avons consultés sur ce sujet sont opposés à ce projet**, et que d'autres sites beaucoup plus dégradés existent sur la commune. Contrairement à ce qui est prescrit par la loi, ces sites alternatifs (ancienne décharge et ancienne carrière dans le quartier des Fumades) n'ont pas été étudiés par Voltalia dans son étude d'impact. Ils sont pourtant bien plus anthropisés que celui du Piboulon, et leur utilisation pour un parc photovoltaïque ne poserait aucun problème du point de vue de la préservation de la biodiversité de notre commune.

Dans ce cadre et afin que l'ensemble des membres du Conseil Municipal dispose d'éléments d'information parfaitement fiables sur ce projet, **nous demandons qu'une réunion de présentation (du même type que celle qui avait été organisée en 2015 avec Voltalia) soit rapidement planifiée afin que l'IMBE présente les résultats de son diagnostic.**

Sur la base des éléments nouveaux fournis par l'IMBE, nous demandons au Conseil Municipal d'envisager les mesures suivantes :

- **Annuler la délibération de 2015 qui autorisait le projet sur la base d'une étude d'impact erronée et incomplète**
- **Supprimer dans le PLU la zone Npv du Piboulon** et demander son classement en zone naturelle protégée (intervention auprès du Conservatoire des Espaces Naturel PACA et des autorités environnementales)
- **Etendre en compensation la possibilité de construire des installations photovoltaïques sur l'ensemble de la zone Ntp des Fumades** (zone réellement anthropisée servant en partie de terrain d'entraînement au CFA Emile Pico, mais potentiellement délocalisable sur des terrains existants en Durance). Voir document en PJ2.

Ces mesures permettent le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la commune tout en préservant la richesse de son patrimoine naturel et de sa biodiversité.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos sentiments citoyens les plus sincères.

Pour l'association La Parole aux Citoyens

Les membres du conseil collégial

Nathalie Karbuch


REGIOVANNI / Claude


Thierry PLATON


Anne VAN DEN STEEN
